Souffleurs de verre de l'Arize - Le Mas d'Azil

Sorties Groupes 2023

AUTOUR DU MAS D'AZIL ET DU CARLA-BAYLE, EN ARIÈGE-PYRÉNÉES

TOURISME ARIZE LÈZE

Au cœur des vallées de l'Arize et de la Lèze, à seulement 1h de Toulouse.

NOUVEAUTÉS 2023

DES SAVOIR-FAIRE ET DES DÉCOUVERTES TOUTE L'ANNÉE

LES SOUFFLEURS DE VERRE DE L'ARIZE

Le Mas d'Azil

Le temps d'une visite, nos souffleurs de verre vous transmettront un peu de leur savoir-faire en vous expliquant tour à tour l'histoire du verre, le fonctionnement des fours et de l'ensemble des outils. Point fort de votre visite : un démonstration avec la création d'une pièce unique.

Durée : environ 1h **Tarifs :** 2€/adulte.

GALERIE DU PHILOSOPHE ET RENCONTRE AVEC DES ARTISTES

Carla-Bayle

Au Carla-Bayle, c'est plus de 20 ateliers-galeries d'artistes et galeries d'art, et une grande diversité de pratiques artistiques. L'association Rue des Arts s'organise autour de deux axes : la promotion et la diffusion de l'art à travers ses évènements au coeur du villages (Carla-Bayle Cité des Arts) et plus précisément de l'art contemporain à travers la programmation de la Galerie du Philosophe. À vous de choisir la formule qui vous convient : Pack 1 : visite de la galerie du philosophe - Pack 2 : pack 1 + rencontre avec 1 artiste - Pack 3 : Pack 1 + rencontre avec 2 artistes. .

Durée : De 30mn à demi-journée **Tarifs :** Pack 1 : 1.50€ - Pack 2 : 5€ - Pack 3 : 8.50€ - option atelier : 50€ pour 5 adultes.

VISITES GUIDÉES

Église de Ste Suzanne - village de Lézat s/ Lèze - village de St-Ybars

Nos vallées sont riches d'une Histoire et d'un patrimoine unique. Notre guide conférencier répondra à l'ensemble de vos questions et vous dévoilera de nombreux secrets. Passionnés de patrimoine, ces visites sont faites pour vous.

Durée : 1h par visite **Tarifs** : Forfait 145€/groupe jusqu'à 40 personnes

NOS JOURNÉES CLÉ EN MAIN

Au fil du temps

LE MAS D'AZIL

39.70€ / PERS.
BASE 25 ADULTES

Journée
Toute l'année

Au programme

10h30 : Visite guidée de la Grotte du Mas d'Azil

Partez à la découverte des premiers hommes. Votre visite débutera par le centre d'interprétation de 300m² : maquettes et nouvelles techniques virtuelles vous permettront de mieux appréhender la visite guidée. Votre guide abordera tour à tour, la formation de cette gigantesque grotte, la paléontologie mais surtout la Préhistoire.

12h30: Déjeuner dans un restaurant du village

Le chef se réserve le droit de modifier sa carte suivant les saisons et les produits du marché.

Ravioles de Romans au St Marcellin
Plumas de porc ibérique basse température sauce piquillos
Bavarois aux fruits rouges
Vin et café compris

14h30 : Visite guidée du village du Mas d'Azil

Un guide conférencier vous fera découvrir le patrimoine riche et unique de ce petit village de caractère (ruelles, maisons à colombages, temple protestant…). Créé par des moines au VIIème siècle, au cœur des guerres de religion du XVIème siècle, ce farouche bastion protestant garde les traces de son passé mouvementé.

16h30 : Visite libre du musée de la Préhistoire

Ce musée permet de découvrir des collections d'armes et d'outils Magdaléniens, mais aussi de nombreux objets décorés parmi lesquels la reproduction du célèbre propulseur « Le faon aux oiseaux », ainsi que des galets peints, caractéristiques de la période azilienne.

Vous aimerez :

- Le déjeuner à base de produits frais et locaux ;
- Les dimensions exceptionnelles de la Grotte ;
- La richesse historique du Mas d'Azil.

***LE PRIX**

Comprend : les visites mentionnées sur le programme - le déjeuner (vin et café compris) .

Ne comprend pas: le transport et les transferts - les boissons supplémentaires - les dépenses personnelles - l'assurance annulation.

Prenez l'air

LE MAS D'AZIL - CAMARADE

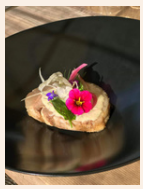

38.50€/PERS.*
BASE 20 ADULTES

Journée
Avril - Novembre

Au programme

10h30 : Visite de la ferme des Moulis

C'est dans une ancienne ferme située aux pieds des Pyrénées et à 10km de la Grotte du Mas d'Azil que vous pourrez découvrir les chèvres de Pauline et Loïc. 140 chèvres sont élevées pour leur toison : le Mohair, fibre textile naturelle qui procure chaleur et douceur tout en étant très légère. Sur place, vous pourrez caresser ces animaux et comprendre, grâce aux commentaires, les secrets du mohair. Dans la boutique, pelotes mohair, couvertures, pulls, étoles, écharpes, gants et chaussettes vous attendent.

12h30: Déjeuner dans un restaurant au Mas d'Azil

Le chef se réserve le droit de modifier sa carte suivant les saisons et les produits du marché.

Salade fraicheur façon thaï
Daube de bœuf à l'ancienne
Croustade aux pommes
Vin et café compris

14h30 : Visite libre du musée-parc Xploria

Au cœur d'une forêt de châtaigniers, découvrez la Musée-Parc d'Xploria. Véritable muséum d'histoire naturelle en plein air, vous plongerez à la découverte du monde du vivant avec pour fil conducteur : la biodiversité !
Le site est un espace ludique et scientifique proposant de nombreuses installations : portes du temps, reconstitutions grandeur nature, espaces botaniques .... plongez dans l'histoire de la Terre !

Vous aimerez :

- La qualité des produits issus du Mohair ;
- Éveillez votre curiosité à la biodiversité tout en se baladant dans une forêt préservée.

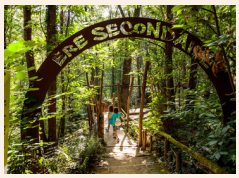

*LE PRIX

Comprend : les visites mentionnées sur le programme - le déjeuner (vin et café compris).
Ne comprend pas: le transport et les transferts - les boissons supplémentaires - les dépenses personnelles - l'assurance annulation.

Tout un art

LE MAS D'AZIL - CARLA-BAYLE

COUP DE ♥

34.50€/PERS.
BASE 20 ADULTES

Journée
Mai à Octobre

Au programme

Nouveauté 2023

10h: Visite de la galerie du philosophe et rencontre avec un artiste

La Galerie du Philosophe propose trois expositions d'art contemporain par an, elle donne carte blanche à trois jeunes artistes de la région Occitanie. Deux autres expositions sont proposées durant l'hiver, afin d'encourager la pratique artiste amateure (Cent Centimètres Carrés).
Suite à la visite de cette galerie, nous vous proposons de rencontrer un artiste de la cité : il existe une vingtaine d'atelier-galeries au cœur du village.

OPTION en supplément : atelier initiation (1h30)

12h: Déjeuner dans un restaurant du village

Le chef se réserve le droit de modifier sa carte suivant les saisons et les produits du marché.

Marbré de truites d'Aston et petits légumes
Suprême de volaille en habit de ventrèche et beurre blanc
Croustillant de chocolat blanc et fruits de saison
Vin et café compris

14h30 : Visite libre de l'Affabuloscope

Personnage hors normes, l'artiste Claudius de Cap Blanc, a créé dans une ancienne usine de meubles de 1500 m2 son «Palais Idéal» : une accumulation invraisemblable (plus de 600 machines et œuvres diverses) d'objets, de signes, d'écrits. Un travail forcené, esthétique et précis d' « œuvrier ». À travers le concept d'Affabulisme qu'il a inventé, il a recréé l'Histoire telle qu'elle aurait pu être, inventant des inventeurs, des mythes plus vrais que nature.

Nouveauté 2023

16h : Visite commentée de l'atelier des Souffleurs de verre de l'Arize

Dépositaires d'un savoir-faire ancestral, nos souffleurs de verre vous accueillent dans leur atelier pour une démonstration mais également une présentation de pièces uniques et du matériel utilisé.

Vous aimerez :

- Le déjeuner à base de produits frais et locaux ;
- L'approche artistique de votre journée avec des artistes et artisans impliqués et passionnants ;
- L'art contemporain dans tous ses états !

*LE PRIX

Comprend : les visites mentionnées sur le programme - le déjeuner (vin et café compris) .
Ne comprend pas: le transport et les transferts - les boissons supplémentaires - les dépenses personnelles - l'assurance annulation.

La belle Histoire

LE MAS D'AZIL - CARLA BAYLE

30.10€/PERS.*
BASE 20 ADULTES

Journée
Toute l'année

Au programme

10h : Visite guidée du village du Carla-Bayle et de la Maison Pierre Bayle

Découvrez les ruelles de ce charmant village perché sur son promontoire : maisons à colombages, église et temple protestant vous émerveilleront tour à tour. Le centre d'interprétation est aménagé dans la maison natale du philosophe Pierre Bayle. Il y est évoqué la vie du philosophe, de son enfance au Carla à sa mort en exil à Rotterdam, ainsi que son parcours intellectuel et biographique, le tout sur fond de répression religieuse constante et multiple qui caractérise le règne de Louis XIV.

12h: Déjeuner dans un restaurant au bord d'un lac

Le chef se réserve le droit de modifier sa carte suivant les saisons et les produits du marché.

Kir de bienvenue
Terrine de campagne
Suprême de Pintade et gratin dauphinois
Fromages de l'Ariège
Tartelette gourmande du moment
Vin et café compris

15h : Visite guidée de la Grotte du Mas d'Azil

Partez à la découverte des premiers hommes. Votre visite débutera par le centre d'interprétation de 300m² : maquettes et nouvelles techniques virtuelles vous permettront de mieux appréhender la visite guidée. Votre guide abordera tour à tour, la formation de cette gigantesque grotte, la paléontologie mais surtout la Préhistoire

16h30 : Visite libre du musée de la Préhistoire

Ce musée permet de découvrir des collections d'armes et d'outils Magdaléniens, mais aussi de nombreux objets décorés parmi lesquels la reproduction du célèbre propulseur « Le faon aux oiseaux », ainsi que des galets peints, caractéristiques de la période azilienne.

Vous aimerez :

- La vue sur la chaîne des Pyrénées depuis les remparts du Carla-Bayle ;
- Le déjeuner au bord d'un lac ;
- Les dimensions exceptionnelles de la Grotte.

*LE PRIX

Comprend : les visites mentionnées sur le programme - le déjeuner (vin et café compris).
Ne comprend pas: le transport et les transferts - les boissons supplémentaires - les dépenses personnelles - l'assurance annulation.

Art et patrimoine

CARLA-BAYLE

32€/PERS.
BASE 20 ADULTES

Journée
Mai à Octobre

Au programme

10h30 : Visite guidée du Carla-Bayle et de la Maison Pierre Bayle

Découvrez tous les secrets de charmant village : maisons à colombage, église et temple protestant vous émerveilleront tour à tour. Haut lieu des guerres de religion et patrie du philosophe des Lumières Pierre Bayle. En complément, votre guide vous fera découvrir le maison natale du philosophe Pierre Bayle. Ce centre d'interprétation à été restauré dans la pure tradition architecturale de l'époque. Il y est évoqué la vie du philosophe, de son enfance au Carla à sa mort en exil à Rotterdam, ainsi que son parcours intellectuel et biographique, le tout sur fond de répression religieuse constante et multiple qui caractérise le règne de Louis XIV.

12h: Déjeuner dans un restaurant du village

Le chef se réserve le droit de modifier sa carte suivant les saisons et les produits du marché.

Brioche de foie gras et réduction d'Hypocras
Agneau de 7h aux aubergines grillées et piperade
Poire pochée à la badiane avec son crémeux de chocolat noir
Vin et café compris

14h : Visite de la galerie du philosophe et rencontre avec un artiste

Nouveauté 2023

La Galerie du Philosophe propose trois expositions d'art contemporain par an, elle donne carte blanche à trois jeunes artistes de la région Occitanie. Deux autres expositions sont proposées durant l'hiver, afin d'encourager la pratique artiste amateur (Cent Centimètres Carrés).
Suite à la visite de cette galerie, nous vous proposons de rencontrer un artiste de la cité : il existe une vingtaine d'atelier-galeries au cœur du village.

OPTION en supplément : atelier initiation (1h30)

Vous aimerez :

- Admirer les maisons à colombages de la cité ;
- Les échanges avec les artistes nos médiateurs ;
- Le déjeuner avec la vue sur les Pyrénées.

*LE PRIX

Comprend : les visites mentionnées sur le programme - le déjeuner (vin et café compris) .
Ne comprend pas: le transport et les transferts - les boissons supplémentaires - les dépenses personnelles - l'assurance annulation.

Bon, beau et bio

CARLA BAYLE - LE FOSSAT - LA BASTIDE DE BESPLAS

24 € / PERS.* BASE 20 ADULTES

Journée
Toute l'année

Au programme

10h : Visite du vignoble de Dominik BENZ

Ce créateur de vin vous expliquera son histoire, son travail et le processus de vinification. Vous découvrirez les vignes le temps d'une promenade avec une vue splendide sur les Pyrénées. La visite de la cave et la dégustation de vin seront également un point fort de votre journée.

12h: Déjeuner dans un restaurant au Carla-Bayle

Le chef se réserve le droit de modifier sa carte suivant les saisons et les produits du marché.

Marbré de truites d'Aston et petits légumes
Suprême de volaille en habit de ventrèche et beurre blanc
Croustillant de chocolat blanc et fruits de saison
Vin et café compris

14h30 : Visite guidée du village de Carla-Bayle

Une visite guidée vous amènera dans les magnifiques ruelles de ce charmant village. Maisons à colombages, église et temple protestant vous émerveilleront tour à tour. Haut lieu des guerres de religion et patrie du philosophe des Lumières : Pierre Bayle (1647-1706). **Nouveauté 2023** : Possibilité de faire une visite spécifique du village autour des arts (option en supplément.)

16h : Visite de la Maison Berthe Guilhem

La maison Berthe Guilhem c'est avant tout un savoir-faire familial et artisanal. Marc vous parlera de grand-mère, fondatrice de cette petite entreprise, très attachée à des valeurs fortes. Par éthique et rigueur, la Maison Berthe Guilhem veille à la finalité de ses produits et à leur composition : savons, produits capillaires, soins du visage... Une visite du laboratoire vous permettra de comprendre comment sont réalisés les produits.

Vous aimerez :

- Le déjeuner à base de produits frais et locaux ;
- Les dimensions exceptionnelles de la Grotte ;
- La richesse historique du Mas d'Azil.

***LE PRIX**

Comprend : les visites mentionnées sur le programme - le déjeuner (vin et café compris).
Ne comprend pas: le transport et les transferts - les boissons supplémentaires - les dépenses personnelles - l'assurance annulation.

Les secrets de Saint-Ybars

SAINT-YBARS

COUP DE ♥

35.60 € / PERS. BASE 20 ADULTES

Journée
Toute l'année

Au programme

10h30 : Visite de la Ferme Cosméane

Aux portes des Pyrénées, découvrez la ferme de Marie et Cyril et leurs 40 ânesses des Pyrénées.
Plongez dans le monde agricole : osez rejoindre le troupeau d'ânesses et de leurs ânons, afin de prendre soin de ces animaux. On vous apprendra également à traire une ânesse afin de récolter son lait si rare et précieux.
Vous pourrez par la suite faire un détour par la boutique afin de découvrir l'ensemble des produits cosmétiques réalisés à base de ce lait.

12h30: Déjeuner dans un restaurant au bord du lac

Le chef se réserve le droit de modifier sa carte suivant les saisons et les produits du marché.

Entrée
Verrine de mimosa OU Salade club (salade - jambon blanc - emmental - noix).
Plat
Pomme de terre ariégeoises et salade (farcie à la tomme ariégeoise, noix et lardons)
OU Haricots blancs cuisiné et saucisse de Toulouse.
Dessert
Mousse au chocolat OU Compotée de pommes au spéculoos.
Vin et café compris

14h30 : Visite guidée du village de St-Ybars

Nouveauté 2023

Autrefois appelée Saint-Ybars le Neuf, la bastide était implantée au milieu d'immenses forêts. Avec votre guide, vous découvrirez le centre ancien et son église forteresse classée au Monuments historiques mais également les halles de la mairie actuelle, Le plus de la visite : la vue sur la vallée, le lac et les Pyrénées.

Possibilité de compléter la journée avec la visite guidée de Lézat s/ Lèze et/ou de l'église de Ste-Suzanne.

Vous aimerez :

- Un déjeuner sur-mesure au bord d'un lac ;
- La découverte de cosmétiques à base de lait d'ânesse ;
- La visite d'un village perché sur les hauteurs de la vallée de la Lèze.

***LE PRIX**

Comprend : les visites mentionnées sur le programme - le déjeuner (vin et café compris) .
Ne comprend pas: le transport et les transferts - les boissons supplémentaires - les dépenses personnelles - l'assurance annulation.

Plein les yeux !

LE MAS D'AZIL - SABARAT

40.10€/PERS.
BASE 20 ADULTES

Journée
Toute l'année

Au programme

10h30 : Visite guidée de la Grotte du Mas d'Azil

Partez à la découverte des premiers hommes. Votre visite débutera par le centre d'interprétation de 300m² : maquettes et nouvelles techniques virtuelles vous permettront de mieux appréhender la visite guidée. Votre guide abordera tour à tour, la formation de cette gigantesque grotte, la paléontologie mais surtout la Préhistoire

12h: Déjeuner dans un restaurant du village

Le chef se réserve le droit de modifier sa carte suivant les saisons et les produits du marché.

Salade fraicheur façon thaï
Daube de bœuf à l'ancienne
Croustade aux pommes
Vin et café compris

14h30 : Découverte de l'Observatoire Astronomique de Sabarat

Observez sans risque et dans des lunettes spécialisées le ciel en journée. Des animateurs passionnés vous feront visiter la coupole qui abrite le "Grand Bleu", télescope fixe avec un miroir de 450 mm de diamètre.
Toutes vos questions seront l'occasion d'échanges et de réponses à la portée de tous.

Vous aimerez :

- Un déjeuner sur-mesure au bord d'un lac ;
- La découverte de cosmétiques à base de lait d'ânesse ;
- La visite d'un village perché sur les hauteurs de la vallée de la Lèze.

*LE PRIX

Comprend : les visites mentionnées sur le programme - le déjeuner (vin et café compris)
Ne comprend pas: le transport et les transferts - les boissons supplémentaires - les dépenses personnelles - l'assurance annulation.

ÉVASION EN ARIZE-LÈZE

VOUS SOUHAITEZ PROFITER DE NOS VALLÉES SUR PLUSIEURS JOURS ? EN SOIRÉE ? **C'EST POSSIBLE !**

Combinez les visites et profitez d'un hébergement adapté à votre groupe.

Résidence de tourisme ***
CARLA-BAYLE

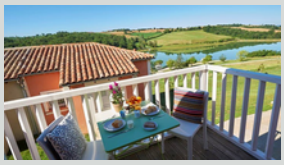

Résidence hôtelière située en bordure de lac avec la chaîne des Pyrénées en toile de fond. 60 maisons tout confort de 2 à 4 chambres.
Capacité totale : 314 personnes / 250 lits
Services sur place : piscine chauffée à débordement - espace barbecue - minigolf - tennis - wifi gratuit - parking fermé et sécurisé - petit déjeuner ...

Devis sur demande

Gîte de groupe
GABRE

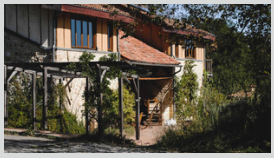

Gîte de groupe situé dans un environnement paisible sur un domaine en biodynamie, à 8 km du Mas d'Azil.
Capacité : 29 personnes réparties en 8 chambres.
Les espaces communs : salle d'activité de 72m² - salon de 45m² avec cheminée ouverte - salle à manger ou d'activité de 55m² de 40 à 45 places assises - un petit salon au 1er étage - terrasse partiellement couverte.
Possibilité de réserver le sauna extérieur en supplément. Location en gestion libre ou pension complète (produits bio et locaux).

TEAM BUILDING EN ARIZE-LÈZE

DES ÉQUIPEMENTS MODERNES AUX PIEDS DES PYRÉNÉES.

Une journée pour vos équipes, c'est possible !

Sequoia Vertigo
CARLA-BAYLE

À partir de 18€/pers.

Développer la cohésion de vos équipes dans un parc aventure à moins d'1h de Toulouse !
L'occasion de pratiquer un activité ludique, sportive, de tester vos capacités et de vous dépasser dans une magnifique forêt de sequoias géants.
Le plus : possibilité de se restaurer sur place (en option).

Projet de cohésion au FabLab
LÉZAT S/ LEZE

Forfait journée
À partir de 740€

Capacité : 8 personnes
Privatisation du FabLab et de l'atelier bois du lundi au vendredi.
L'animateur du FabLab vous accompagnera tout au long de la journée afin de vous aider à élaborer votre projet commun grâce à des équipements modernes et innovants : street art, sculpture, outils de communication ... Repas sur place ou au restaurant en option.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. 1er – PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales et particulières de vente régissent les relations entre l'Office de Tourisme des vallées de l'Arize et de la Lèze (OTVAL), organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau ADN Tourisme et ses clients. Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er juillet 2018. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par l'OTVAL. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'OTVAL et qui forme, avec les présentes conditions générales et particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

Art.2 – DÉFINITIONS

Vendeur : désigne l'OTVAL, organisme local de tourisme, membre du réseau Tourisme & Territoires, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention, à savoir la Communauté de Communes des vallées de l'Arize et de la Lèze.
Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.
Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.
Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.
Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.
Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.
Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.
Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.
Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, …).
Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.
Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : www.tourisme-arize-leze.com

Art.3 - INFORMATION PRÉALABLE OU PRÉCONTRACTUELLE

3.1 – PORTÉE

Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.

3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client. Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC). Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation. Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

3.4 – TAXE DE SÉJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, le Vendeur peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du Client. Lorsqu'elle est collectée par le Vendeur, le détail de cette taxe est mentionné sur le Site ou sur le document d'information préalable remis au Client.

3.5 – FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du canal de distribution du Vendeur.

3.6 – PRIX DÉFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

Art.4 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.
En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

Art.5 – RÉVISION DU PRIX

Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres. En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

Art.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :
- Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

Art.7 – PROCESSUS DE RÉSERVATION EN LIGNE

- Le processus de réservation en ligne sur le Site est le suivant :
- Le Client sélectionne le ou les Prestations touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat.
- Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles.
- Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme.
- Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente.
- Un second « clic » du Client, reconfirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du prix.

Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque du Client, tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat. Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.

Art.8 – PROCESSUS DE RÉSERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente.
La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions générales et particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (ii) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 12 ci-après.
Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

Art.9 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

Art.10 – PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la Prestation touristique est perçu par le Vendeur. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique. En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation. Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 16 ci-après. Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

Art.11 - BON D'ÉCHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.12 – ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Partenaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera du et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.13 – DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

Art.14 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable. En cas de modification unilatérale par le Vendeur d'une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le Client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résoudre sans frais le Contrat. En cas de résolution du Contrat, le Client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.15 – ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :
- Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.
- Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi. Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé. Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du séjour ou de la prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	10% du prix du séjour
De 30 à 22 jours	25% du prix du séjour
De 21 à 8 jours	50% du prix du séjour
De 7 à 2 jours	75% du prix du séjour
Moins de 2 jours / non présentation	90% du prix du séjour

Totalité du groupe

Délai constaté avant le début du séjour ou de la prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	20€/personne
De 30 à 22 jours	25% du forfait/personne
De 21 à 8 jours	50% du forfait/personne
De 7 à 2 jours	75% du forfait/personne
Moins de 2 jours / non présentation	100% du forfait/personne

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation. Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Art.17 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.18 - CESSION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.19 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX HEBERGEMENTS

19.1 – CAPACITÉ

Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

19.2 - DÉPOT DE GARANTIE ET ÉTAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le Client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la Prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au Partenaire ou à son représentant au début de la Prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au Client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au Client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du Client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le Partenaire au Client dans un délai n'excédant pas une semaine. Le Client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du Client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

19.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au Partenaire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

19.4 – HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.20 - ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit de substituer, à une activité prévue dans le Contrat, une autre activité, si celui-ci est empêché de fournir l'activité d'origine en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si la substitution intervient dans les meilleurs délais après la survenance des circonstances considérées. Dans cette hypothèse, le Client ne saurait prétendre à une aucune indemnité, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-avant. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due. Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art. 21 – ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 22 – ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art. 23 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48H ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Art.24 - MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.25 – PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 26 - DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé politique de confidentialité, accessible à l'adresse suivante : http://www.tourisme-arize-leze.com/accueil/mentions-legales et sur demande auprès du Vendeur. Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art. 27 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 28 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.
IDENTITE DU VENDEUR – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIÈRE
Informations relatives au Vendeur :
Office de tourisme des vallées de l'Arize et de la Lèze
Association loi 1901
N° SIRET : 434 794 087 00024
Code APE : 913E
N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM009210001
Adresse : 11, place du champ de mars 09290 LE MAS D'AZIL
Téléphone : 05 61 69 99 90

Assurance RCP :
Le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n° **31568230-2007 auprès de Groupama d'Oc**, 13 boulevard de la République 12005 RODEZ afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir.

Garantie financière :
Le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de **Groupama Assurance-Crédit et Caution**, 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre, qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage…) en cas de défaillance financière du Vendeur (contrat n° 434 794 087).

NOS ENGAGEMENTS

Un territoire à **taille humaine** à seulement **1h de Toulouse**.
Une **connaissance approfondie** de nos vallées.
Un **interlocuteur unique** de la réservation à la facturation avec une parfaite connaissance du territoire et des **relations privilégiées** avec les différents prestataires.
Un **suivi personnalisé** avec un programme sur-mesure pour répondre efficacement à votre demande.
Une proposition de devis avec un programme détallé envoyé dans **les plus brefs délais**.
Frais de dossier gratuits.

OFFICE DE TOURISME DES VALLÉES DE L'ARIZE ET DE LA LÈZE
Élodie MACHICOT
11, place du Champ de Mars 09290 LE MAS D'AZIL
Tel : 05 61 69 99 90
production@tourisme-arize-leze.com

www.tourisme-arize-leze.com

Crédits photos : Crédits photos : Asphéries - SESTA/Lionel RUHIER - Raphael KANN - Stéphane MEURISSE - OTVAL - Charles RIPON - Cosméane - Rue des Arts - Sequoia Vertigo - Barané - Onde production - L'oustal del Carlat - La terrasse du Mas - Ferme des Moulis - Musée de l'Affabuloscope - Maison Berthe Guilhem - D. BENZ - L'Authentique.
Impression : Imprimerie IPS - 09 000 Saint Jean de Verges - 05 61 05 28 00
L'office de tourisme des vallées de l'Arize et de la Lèze est reconnue en tant qu'organisme exerçant conformément au code du tourisme relatif à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours. N° Immatriculation IM009210001 - N° Siret : 434 794 087 00024 - Code APE : 913E - Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit et Caution - RCP : Groupama d'Oc.